

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-107

**SERVICE** : Direction Aménagement, Projet de Territoire et Foncier

**OBJET** : Bail civil Michelin TP – Parcelle C 771 – Zone de Cras-sur-Reyssouze – BRESSE-VALLONS (01340)

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n°20-43 du 28 septembre 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président au 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE, dans le domaine de l'Economie et de l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage des choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a en charge la gestion du Parc d'Activités de Cras-sur-Reyssouze (01340) ;

**CONSIDERANT** que la SARL Michelin TP a sollicité la Communauté d'Agglomération pour lui louer une parcelle se situant en limite de propriété de son futur bâtiment afin d'y stocker du matériel, demande à laquelle la Communauté d'Agglomération a répondu positivement.

## DECIDE

**DE CONCLURE** un bail civil avec la SARL à associé unique MICHELON TP, dont le siège est situé 310 Route des Cents Sillons, ZA de Cras-sur-Reyssouze 01340 BRESSE-VALLONS, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 848 398 525, représentée par Monsieur Ugo MICHELON en sa qualité de gérant.

Le bail civil précise les points suivants :

- La parcelle mise à disposition à l'usage exclusif de la SARL Michelin TP, d'une surface totale de 3 823 m<sup>2</sup> est située sur la commune de BRESSE-VALLONS (01340), Petit Montatin, Parc d'Activités, et cadastrée section C sous le numéro 771.
- Le présent bail est consenti pour une durée de trois ans à compter, rétroactivement, du 1<sup>er</sup> janvier 2023, reconductible tacitement pour la même durée ;
- Le présent bail fixe à 150 € par mois la location de cette parcelle.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 mai 2023.

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président**



**Michel FONTAINE**  
Délégué à l'Economie et à l'Innovation

